



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DFCPAJI_D2025_0180

MUBa Eugène Leroy

Contrat de Cessions de droits pour
les photographies de Boris Rogez

APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 & L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'article L.2122-18 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L.2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu, l'arrêté de délégation n°DFCPAJI_AR2025_0019 du 5 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Vu la demande du MUBa Eugène Leroy au photographe Boris Rogez de réaliser une série de photographies de l'exposition « *Entrelacer. Collections du MUBa* » ;

Considérant que Boris Rogez accepte, en échange d'une contrepartie financière, de céder ses droits sur ses photographies pour l'usage du MUBa Eugène Leroy,

DECIDONS

Article 1er : De signer un contrat de cession de droits avec le photographe Boris Rogez pour ses prises de vue en mai 2025, au MUBa Eugène Leroy de Tourcoing, pendant l'exposition « *Entrelacer. Collections du MUBa* », pour un montant de 687 euros (six cent quatre-vingt-sept euros) TTC (prestation + cession de droits).

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du contrat seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 5 mai 2025,

P. Maenhout

Peter MAENHOUT
Adjoint au Maire

Accusé Réception en Préfecture le : **18 JUIN 2025**
Publié sur le site de la Ville le : **18 JUIN 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_180 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/05/2025

Objet : Contrat de cession photographies - Boris Rogez

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par themes - Culture

Date de télétransmission : 18/06/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0180 -D_cision_Contrat Cession Droits Photos Boris Rogez.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250505-DAJI_D2025_180-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/06/2025

